Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 033-243300696-20260204-DEL2026_005-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL DU SIPHEM DU 04 FÉVRIE

L'an deux mille vingt-six, le 04 février à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle de danse de Gironde sur Dropt, sous la présidence de Monsieur Michel FEYRIT, Président, suite à l'absence de quorum lors du conseil syndical du 27 janvier 2026, afin de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour initial.

Date de la convocation : **28 JANVIER 2026**

Délégués Titulaires en exercice : 40	Délégués Suppléants en exercice : 40	Délégués présents : 7
Délégués Titulaires présents : 5	Délégués Suppléants présents : 2	Délégués votants : 7
Délégués ayant donné procuration : 0		

Délégués titulaires présents : Yannick DUFFAU, Michel FEYRIT, François MERVEILLEAU, René CARDOIT, Olivier JONET.
Délégués suppléants présents : Robert BOMBARD, Adeline PORTET.
Délégués votants : Yannick DUFFAU, Michel FEYRIT, François MERVEILLEAU, René CARDOIT, Olivier JONET, Robert BOMBARD, Adeline PORTET.
Délégués excusés : Sophie VAULTIER, François ESTESVEZ, Florence PAREJA, Colin SHERIFFS.

DÉLIBÉRATION N°2026-005 – Autorisation à candidater à l'appel à projet « Campus local de la rénovation scolaire » de la banque des territoires

Le Président expose :
La Banque des Territoires via le programme EduRénov, lance un appel à projets (AAP) à l'attention des structures publiques locales d'accompagnement des collectivités, afin d'encourager l'organisation d'événements locaux sur la thématique de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires dans le courant de l'année 2026.

Les collectivités territoriales sont confrontées quotidiennement au défi de la transition énergétique sur leur territoire. Parmi les leviers à actionner, la rénovation énergétique des bâtiments publics se trouve au premier plan. Elle concerne particulièrement l'ensemble des bâtiments éducatifs, notamment les écoles, les collèges et les lycées. L'objectif est triple : améliorer le confort des usagers, adapter les établissements au changement climatique et générer des économies d'énergie.

Un campus local de la rénovation scolaire soutenu par EduRénov est l'occasion de rassembler les acteurs locaux lors d'un évènement, pour favoriser l'émergence et la concrétisation de projets de rénovation énergétique de bâtis scolaires, en renforçant la dynamique locale de passage à l'action.

Il a pour but de rencontrer et échanger avec des acteurs engagés, s'informer sur les aides, les outils et les accompagnements existants, s'inspirer des retours d'expérience d'autres projets, consolider et animer un écosystème local.

L'accompagnement proposé dans le cadre de cet AMI consiste en un cofinancement à hauteur de 1 000 € TTC maximum pour les évènements simples d'une demi-journée, et pour les évènements plus ambitieux, un cofinancement à hauteur de 50% maximum, dans la limite de 15 000 € TTC

Calendrier de l'appel à projet :
- Décembre 2025 au 28 février 2026 - Ouverture des candidatures
- Mars 2026 - Jury de sélection
- Fin mars / début avril - Annonce des lauréats
- Courant 2026 - Organisation de l'événement par le lauréat

Le Conseil syndical, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré **décide :**
- **Autoriser** le président à candidater au volet « Organisation d'un évènement local en partenariat avec Édurénov » de l'AMI Campus local de la rénovation scolaire lancé par la Banque des Territoires..
- **Autoriser** le président à signer tout document nécessaire à l'organisation de l'évènement et à engager les démarches administratives et financières afférentes.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du syndicat en cas de sélection.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

Fait à Gironde sur Dropt,

Le secrétaire de séance,
Yannick DUFFAU

Le Président,
Michel FEYRIT

PUBLIÉE LE :
23/02/2026